

Séance ordinaire du conseil de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes tenue à l'Hôtel de ville de Deux-Montagnes, situé au 803 chemin d'Oka, Deux-Montagnes, Québec, J7R 1L8, le **15 novembre 2022** à compter de **16h00**.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour du 18 octobre 2022

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 octobre 2022

3. <u>AUTORISATION DES COMPTES À PAYER</u>

3.1 Autorisation des comptes à payer au 15 novembre 2022 et approbation des paiements effectués en vertu du règlement 2015-04-M01

4. RÉSOLUTIONS

- 4.1 Nomination de la présidence du conseil d'administration de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes pour 2023
- 4.2 Nomination de la vice-présidence du conseil d'administration de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes pour 2023
- 4.3 Autorisation de signature compte bancaire et marge de crédit auprès de la Caisse Desjardins de Saint-Eustache-Deux-Montagnes
- 4.4 Adoption du lieu et du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2023
- 4.5 Adoption du budget pour l'exercice financier 2023
- 4.6 Protocole d'entente relatif aux interventions conjointes en vertu de la LPPEM autorisation de signature
- 4.7 Entente de règlement du grief portant sur les absences en période de Covid 19 autorisation de signature

5. AVIS DE MOTION

n/a

6. <u>DÉPOT DE DOCUMENTS</u>

6.1 Statistiques sur les Accidents, sur les Activités criminelles et sur les Constats d'infraction

7. RÈGLEMENTS

n/a

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance du 15 novembre 2022